



Communiqué de presse

Toulouse, le 22 décembre 2011 – 08h00

Refinancement de la dette du Groupe

**Syndication de la dette du Groupe sur 7 ans
et diminution de la dilution des actionnaires**

Latécoère a conclu un accord avec ses banques portant sur le refinancement de 96% de la dette bancaire du Groupe (hors crédit-bail) et de 60% des Obligations Convertibles ; cet accord réduit la dilution potentielle des actionnaires.

L'accord entre l'entreprise et les banques s'inscrit dans le contexte favorable du redressement de la situation économique de Latécoère, qui bénéficie des actions de rationalisation et d'adaptation mises en œuvre au cours des deux derniers exercices, et de la reprise du secteur aéronautique, grâce, notamment, à ses positions fortes sur les programmes série d'avions commerciaux (A320, A330, A380 et B787).

Par ailleurs, le succès commercial des versions remotorisées des monocouloirs existants d'Airbus et de Boeing reporte le lancement de nouveaux programmes d'envergure et donc les besoins de financements liés aux développements associés.

L'accord conclu entre l'entreprise et les banques, homologué par le Tribunal de Commerce de Toulouse le 20 décembre, se substitue à l'accord signé le 18 mai 2010. Il est structuré autour de 4 piliers :

1. Mise en place d'un crédit syndiqué pour un montant de 319,8 M€ comprenant trois Tranches :
 - ▶ une Tranche A amortissable sur 1 an pour un montant de 64,5 M€,
 - ▶ une Tranche B amortissable sur 7 ans pour un montant de 225,6 M€ et,
 - ▶ une Tranche C revolver sur 4 ans pour un montant initial de 29,7 M€.
2. Mise en place d'un contrat d'affacturage d'une durée de 4 ans, syndiqué entre 4 sociétés d'affacturage pour un montant de 76,0 M€ ;
3. Remboursement par anticipation de 60% des Obligations Convertibles refinancées par la partie *in fine* en 2018 de la Tranche B du crédit syndiqué, et obtention de calls émetteur portant au total sur 2 860 000 Obligations Convertibles résiduelles, exerçables au pair, dès lors que le cours est supérieur à 13,0 € en moyenne sur une période de 3 jours consécutifs ;
4. Extension des lignes de couverture de change existantes permettant au Groupe de couvrir progressivement son exposition au risque \$ jusqu'à fin 2014.

L'accord ainsi conclu met un terme à la période d'incertitude qui s'était ouverte à la suite des difficultés financières rencontrées par Latécoère fin 2009 et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

François Bertrand, Président du Directoire, et Bertrand Parmentier, Directeur Général, « remercient les banques pour l'esprit constructif dont elles ont fait preuve dans la mise en place de ce refinancement sur 7 ans, qui réduit la dilution potentielle pour les actionnaires tout en sécurisant les ressources nécessaires au financement des montées en cadence des constructeurs et à la mise en œuvre des programmes en développement. »

Pierre Gadonneix, Président du Conseil de Surveillance, se réjouit de la conclusion de cet accord qui permettra au Groupe Latécoère de mieux valoriser ses atouts industriels dans la perspective réaffirmée de contribuer à la consolidation du secteur dans un horizon de 2-3 ans.

Mise en place d'un crédit syndiqué pour un montant de 319,8 M€, dont 225,6 M€ sur 7 ans

Latécoère a finalisé la mise en place d'un crédit syndiqué porté par la société mère Latécoère SA pour un montant de 319,8 M€ et structuré en trois Tranches. Ce crédit syndiqué se substitue aux accords de crédit bilatéraux existants et met un terme à l'accord du 18 mai 2010.

- La Tranche A du crédit syndiqué est amortissable sur 1 an pour un montant de 64,5 M€. L'équivalent de 26% des crédits moyen terme bilatéraux refinancés sera donc remboursé en 2012.
- La Tranche B du crédit syndiqué est amortissable sur 7 ans pour un montant de 225,6 M€. Cette Tranche permettra notamment le refinancement de 60% des Obligations Convertibles remboursées par anticipation. Les amortissements de la Tranche B du crédit syndiqué sont progressifs afin de prendre en compte les engagements du Groupe en termes de développement et de montée en cadences des programmes sur lesquels le Groupe est positionné. Le montant des amortissements est de :
 - 19,0 M€ sur la période 2013-2014,
 - 106,6 M€ sur la période 2015-2017, et
 - 100,0 M€ en 2018.

La maturité moyenne de la Tranche B est de 5,4 ans, (contre 2,5 ans précédemment pour les crédits moyen terme bilatéraux refinancés).

- La Tranche C du crédit syndiqué consolide les lignes bilatérales découvert et spot existantes dans une ligne de crédit *revolver* garantie jusqu'au 31/12/2015. Le principal est fixé à 29,7 M€, montant réduit à 27,5 M€ au 31/12/2012 et à 25,0 M€ au 31/12/2013.

Ce crédit syndiqué a été conclu dans des conditions financières de marché attractives (voir annexe 1), Latécoère s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2013-2018 (voir annexe 2). Par ailleurs, Latécoère a accordé aux banques du crédit syndiqué et aux titulaires d'Obligations Convertibles des garanties classiques portant notamment sur les titres de ses filiales LATelec et LATecis ainsi que sur des sites immobiliers.

Barber Hauler Capital Advisers a agi en tant que conseil financier exclusif auprès de Latécoère sur cette opération. Les cabinets Norton Rose LLP et Camille et Associés ont été les conseils juridiques de l'entreprise.

Les teneurs de livre et coordinateurs du crédit syndiqué sont le Groupe Crédit Agricole et Société Générale. Les autres groupes bancaires participant à la syndication sont le Groupe BPCE (arrangeur mandaté), BNP Paribas (arrangeur), le Groupe CM-CIC (arrangeur), HSBC (arrangeur) et OSEO. Société Générale a été désignée agent du crédit et des sûretés. Le Groupe Crédit Agricole a été désigné agent de la documentation.

Mise en place d'un contrat d'affacturage pour un montant de 76,0 M€ sur 4 ans

Latécoère a simultanément conclu un contrat d'affacturage pour un montant de 76,0 M€ sur une durée de 4 ans, jusqu'au 31/12/2015.

Les sociétés d'affacturage qui participent à la syndication sont Natixis Factor (Groupe BPCE), Eurofactor (Groupe Crédit Agricole), CGA (Groupe Société Générale) et FACTOCIC (Groupe CM-CIC).

Natixis Factor a été désigné agent du contrat d'affacturage.

Traitement des Obligations Convertibles

L'accord conclu entre Latécoère et les banques prévoit le remboursement anticipé de 4 290 000 Obligations Convertibles (« OC »), soit 42,9 M€, équivalent à 60% des Obligations Convertibles, dont 100% des Obligations Convertibles LATelec. Ce remboursement est financé par la partie *in fine* en 2018 de la Tranche B du crédit syndiqué.

Le nombre total d'OC est réduit de 7 150 000 à 2 860 000. La dilution potentielle maximum des actionnaires de Latécoère est ainsi réduite de 36% à 18%.

Latécoère bénéficie de calls émetteur exerçables au pair à compter du 2 janvier 2012 et jusqu'au 31 janvier 2015 par trois tranches annuelles cumulatives, dès lors que la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'action Latécoère, calculée sur une période de 3 jours de négociation consécutifs parmi les 20 jours de négociation précédant la date de notification par Latécoère de sa décision d'exercer chaque call, excèdera 130 % de la valeur nominale unitaire des OC, soit 13,0 €.

Par ailleurs, les masses des titulaires des OC ont approuvé en Assemblées Générales le 21 décembre 2011, l'avancement de la période de conversion des OC résiduelles au 2 janvier 2012. Ces dernières sont donc convertibles à tout moment, à compter du 2 janvier 2012 et jusqu'au 30 juillet 2015, date d'échéance des OC. Le prix de conversion est inchangé à 10,0 € par action Latécoère.

Les Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ayant été émis simultanément aux OC, un avancement similaire de leur période d'exercice sera proposé aux porteurs de BSA lors d'une prochaine Assemblée Générale des titulaires de BSA, qui se tiendra le même jour que l'Assemblée Générale de Latécoère approuvant les comptes 2011, dont la tenue est prévue pour le 3 mai 2012.

A propos de Latécoère

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands avionneurs mondiaux (Airbus, Embraer, Dassault, Boeing, Bombardier), Latécoère intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans trois domaines d'activités :

- Aérostructures (56 % du CA) : tronçons de fuselage et portes.
- Systèmes d'interconnexion (32 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.
- Ingénierie et services : (12 % du CA) : études, conception et réalisation d'outillages.

Le Groupe emploie au 31 décembre 2010 3 700 personnes dans 10 pays différents. Son chiffre d'affaires consolidé pour 2010 est de 464 M€ et le portefeuille de commandes, sur la base d'une parité €/\$ de 1,35, s'élève à 2,3 Mds € au 30 juin 2011.

Latécoère, société anonyme au capital de 17 219 994 € divisé en 8 609 997 actions d'un nominal de 2 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment C.

Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : LAEP.PA - Bloomberg : LAT.FP

ANNEXE 1 : Marges du crédit syndiqué

Tranche A	<ul style="list-style-type: none">• 150 bps
	<ul style="list-style-type: none">• 325 bps de 2012 à 2014
Tranche B	<ul style="list-style-type: none">• 350 bps de 2015 à 2016• 425 bps de 2017 à 2018
Tranche C	<ul style="list-style-type: none">• 300 bps + élément variable en fonction de l'utilisation de la ligne

Note : Ces marges sont appliquées à des taux variables de marché.

ANNEXE 2

a) Définitions des agrégats non inclus dans le document de référence

Free Cash Flow

Désigne, au niveau des comptes consolidés :

- (i) l'endettement net consolidé début de période
- (ii) diminué de l'endettement net consolidé fin de période
- (iii) augmenté de la somme des nouveaux endettements bancaires moyen et long terme (d'une durée supérieure à un an) mis en place sur la période.

EBIT Economique

Désigne au niveau des comptes consolidés :

- (i) le Résultat Opérationnel Courant
- (ii) corrigé du montant de la variation de l'en cours NRC, du montant de la variation de l'en cours Courbe et du montant de la variation des provisions sur en cours NRC et Courbe
- (iii) retraité des commissions et services bancaires comptabilisés en charges opérationnelles.

Fonds Propres Consolidés

Désigne les capitaux propres attribuables du Groupe, soit au niveau des comptes consolidés la somme :

- (i) du capital social
- (ii) des primes d'émission
- (iii) des réserves ajustées (comprenant les autres réserves, les résultats non distribués)
- (iv) nets de la juste valeur des instruments de taux et de change non dénoués, des écarts de conversion et des intérêts minoritaires.

b) Définitions des ratios financiers

Ratio R1

Endettement Net Consolidé / EBIT Economique Consolidé

Ratio R2

Endettement Net Consolidé / Fonds Propres Consolidés

Ratio R3

Niveau Minimum de Free Cash Flow